

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11/04/2019**

Nombre de membres	
Afférents	Présents
15	12

L'an 2019, le 11 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 04/04/2019.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. FORTIN Jean-Paul, M. VAEVIEN Michel, Mme MESLIN Isabelle, M. PLESSIS Maurice, Mme LELOUP Elise, Mme HENRI Marie-Jeanne, M. EVEN Yannick, M. BIET Jean-Pierre, M. MARTIN Gabriel, Mme KIEPURA Sophie, Mme EUZEN Rébecca (à partir du point 2)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TROCHON Jean-Louis à Mme KIEPURA Sophie, Mme KERBIRIOU Marie-Anne à M. FAMBON Christophe

Absent(s) : Mme LESACHER Gweltazenn

A été nommée secrétaire : M. FORTIN Jean-Paul

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18:00. Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. M. FORTIN Jean-Paul est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la séance du 29 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

2019/020 : VOTE DES TAUX 2019

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636B sexies du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation perçues par la commune.

Au vue de l'augmentation des bases, Monsieur le Maire indique qu'il ne lui semble pas nécessaire pour la Commune d'augmenter les taux applicables.

Aussi il propose au Conseil de fixer les taux suivants:

Taxe d'habitation: 12.36%

Taxe foncière sur les propriétés bâties: 13.76%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 31.48%

Monsieur Gabriel MARTIN demande s'il ne serait pas plus judicieux d'augmenter les taux régulièrement pour éviter une hausse forte en cas de besoin de financement
Monsieur le Maire assure que le budget communal est équilibré sans difficultés majeures et qu'une forte hausse des taux est très peu probable.

Vu les articles 1636B sexies et septies du code général des impôts
Vu l'article 1639A du code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2019 tels que proposés par Monsieur le Maire
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

2019/021 : BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif de la Commune, soumis à l'examen préalable de la Commission des finances, est proposé au Conseil

L'approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2018 a eu lieu le 29 mars 2019 et a permis de délibérer sur l'affectation des résultats, qui sont repris directement sur le budget primitif.

L'ensemble du budget principal proposé au vote de l'assemblée tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-2 à L 2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'approbation du Compte administratif 2018,

Vu l'approbation du compte de gestion 2018,

Vu l'affectation du résultat 2018

Vu l'état des restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** de voter par chapitre le Budget Primitif 2019 de la Commune qu s'équilibre:
 - en section de fonctionnement à 871 886.64€
 - en section d'investissement à 1 087 779.22

Report des votes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	à l'unanimité
Chapitre 012	à l'unanimité
Chapitre 014	à l'unanimité
Chapitre 65	à l'unanimité
Chapitre 66	à l'unanimité

Chapitre 67	à l'unanimité
Chapitre 022	à l'unanimité
Chapitre 023	à l'unanimité
Chapitre 042	à l'unanimité
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013	à l'unanimité
Chapitre 70	à l'unanimité
Chapitre 73	à l'unanimité
Chapitre 74	à l'unanimité
Chapitre 75	à l'unanimité
Chapitre 77	à l'unanimité
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 20	à l'unanimité
Chapitre 21	à l'unanimité
Chapitre 23	à l'unanimité
Chapitre 16	à l'unanimité
Chapitre 020	à l'unanimité
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 13	à l'unanimité
Chapitre 10	à l'unanimité
Chapitre 1068	à l'unanimité
Chapitre 16	à l'unanimité
Chapitre 021	à l'unanimité
Chapitre 040	à l'unanimité

2019/022 : BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE QUARTIER DU VIEUX CHENE

Le budget primitif du budget annexe du quartier du vieux chêne, est proposé au Conseil

L'approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2018 a eu lieu le 29 mars 2019 et a permis de délibérer sur l'affectation des résultats, qui sont repris directement sur le budget primitif.

L'ensemble du budget principal proposé au vote de l'assemblée tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-2 à L 2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'approbation du Compte administratif 2018,

Vu l'approbation du compte de gestion 2018,

Vu l'affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** de voter par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe du Quartier du Vieux Chêne qui s'équilibre:
 - en section de fonctionnement à 195 673.88€
 - en section d'investissement à 174 443.14€

Report des votes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	à l'unanimité
Chapitre 66	à l'unanimité
Chapitre 042	à l'unanimité
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 70	à l'unanimité
Chapitre 77	à l'unanimité
Chapitre 042	à l'unanimité
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 16	à l'unanimité
Chapitre 020	à l'unanimité
Chapitre 040	à l'unanimité
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040	à l'unanimité

2019/023 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu les demandes de subventions déposées par les associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes:

AAPPMA Truites Pleine Fougeraises	50.00 €
Prévention routière	50.00 €
Tarot Club Rozéen	100.00 €
Association « Le lien »	65.00 €
SNSM Station Cancale	100.00 €
Théâtre de la Baie	200.00 €
Auto-Club de la Baie	350.00 €
Breizh VTT Baie du Mont Saint Michel	350.00 €
Les chemins gallo	250.00 €
Association des Parents d'Elèves	400.00 €
Section Locale des Anciens combattant	610.00 €

Association Communale de Chasse Agréée	610.00 €
Club de l'amitié	610.00 €
Comité des fêtes- arbre de Noël	935.00 €
Comité des fêtes	900.00 €
Football Club de la Baie	1 000.00 €
Gym Roz-Sains	290.00 €
Donneurs de sang-Pl.fougères	110.00 €
MFR Saint-Grégoire – 1 élève	50.00 €
Ecole (Sortie scolaire)	2 600.00 €

2019/024 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "DES IDEES PLEIN LA TERRE"

Monsieur le Maire expose la demande de l'association des Idées Plein la Terre basée à Pleine-Fougères.

Cette association propose d'organiser une journée d'échange sur l'environnement à Roz-sur-Couesnon.

Pour cette journée, Monsieur le Maire a donné son accord. Pour la bonne organisation de cet événement, l'association souhaite recevoir une subvention de 1 000€. Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Gabriel MARTIN)

- **ATTRIBUE** la somme de 500€ en subvention exceptionnelle à l'association "Des Idées Plein la Terre"

2019/025 : SDE 35 - DEMANDE D'ETUDE SOMMAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au SDE 35 de bien vouloir lancer une étude sommaire sur l'effacement des réseaux entre le lavoir et le Val Saint Revert. Il propose également d'ajouter à cette demande l'allée des Primevères.

Ces tronçons sont les derniers à effectuer dans le bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DEMANDE** une étude sommaire pour ces deux tronçons
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

2019/026 : DEMANDE DE LOTS - BALL-TRAP

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de l'ACCA pour la fourniture d'un lot pour le ball-trap organisé le 19 mai.

Il est proposé de fournir un trophée comme cela avait été le cas pour l'ACB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **OFFRE** un trophée à l'ACCA qui sera remis en jeu chaque année
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

2019/027 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - SALLE DES FETES

Les escargots de la baie, ferme hélicicole, souhaite prolonger la mise à disposition de la cuisine de la salle des fêtes.

Cette prolongation porte sur la période allant de mai 2019 à mai 2020 pour les mardis et mercredis.

Il est proposé au conseil d'accorder la location de l'espace cuisine aux escargots de la baie pour un montant forfaitaire de 2 500€ pour l'ensemble de la période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **FIXE** le montant de la location à 2500€
- **RENOUVELLE** la convention pour la période Mai 2019 - Mai 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

2019/028 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - POLE SOCIAL

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au lancement de la construction de l'espace intergénérationnel, il propose de mettre à disposition d'une infirmière un bureau situé au Pole Social dans l'attente des nouveaux locaux.

Cette mise à disposition serait consentie moyennant un loyer de 100€ mensuel

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment est propriété de la Mairie et que le CCAS de la Commune ainsi que le CDAS de Dol de Bretagne sont déjà utilisateurs de cet espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **FIXE** le Montant de la location à 100€ mensuel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

2019/029 : OFFICE DU TOURISME - BILAN D'ACTIVITE 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39

Monsieur le Maire expose que la commune a été destinataire du Bilan 2018 de l'office du tourisme. Celui-ci a été transmis aux conseillers municipaux par courriel.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce document

Questions diverses

- **Parcelle ZE 63:** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu de la part du propriétaire de cette parcelle. Celui-ci demande à ce que le PLU soit modifié pour rendre cette zone constructible. Monsieur le Maire interroge l'ensemble du Conseil sur cette possibilité. Il ressort des débats que le coût d'une modification doit être pris en compte. De même, une modification entraînerait (conformément au SCOT) une diminution importante des zones constructibles pour la Commune. L'ensemble des conseillers ne souhaitent pas qu'une modification de PLU soit envisagée.
- **Parcelles B74 et 76:** Monsieur le Maire informe le Conseil que ces parcelles ont fait l'objet de constructions illégales. Ce sujet déjà évoqué en Conseil ne figure pas sur les comptes-rendus. Le conseil avait souhaité qu'une procédure soit lancée mais cette demande n'a pas été mise en œuvre. Aussi le Conseil souhaite qu'une procédure soit effectivement lancée dans les plus brefs délais pour ne pas créer de précédent.
- **Espace Intergénérationnel:** Monsieur le Maire présente au Conseil le travail du cabinet Bailleul et Plessis concernant le bâtiment futur.
- **Fleurissement :** Madame Marie-Jeanne HENRI informe le Conseil sur l'avancée du travail concernant le fleurissement
- **Ecole :** Madame Marie-Jeanne HENRI demande si les plots installés devant l'école élémentaires ne pourraient pas être remplacés par des barrières plus permanentes. Monsieur le Maire demandera au service technique d'étudier la faisabilité de cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:30.

Le secrétaire de Séance
M. FORTIN Jean-Paul